

BAROMÈTRE

ENFANTS À LA RUE



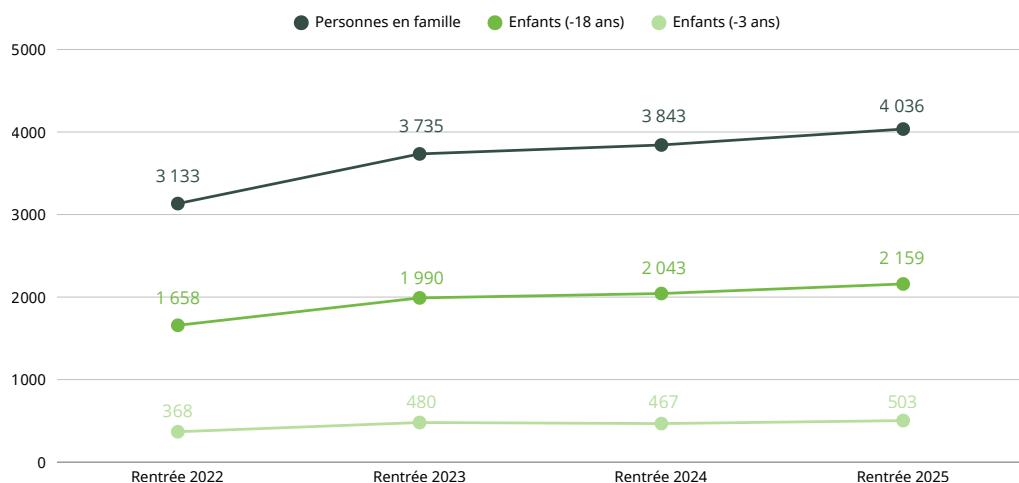
AOÛT 2025

01 CONSTATS



Dans un contexte de crise installée du logement et de saturation des dispositifs d'hébergement, le sans-abrisme des enfants est un phénomène en forte progression. Le 18 août 2025, soit quelques jours avant la rentrée scolaire, **au moins 2 159 enfants - dont 503 de moins de trois ans** - sont ainsi restés sans solution d'hébergement à la suite de l'appel de leurs parents au 115, faute de places disponibles ou adaptées pour les accueillir ; **un chiffre en constante augmentation** (+ 6 % par rapport à l'année dernière et + 30 % par rapport à 2022).

Evolution du nombre de personnes en famille en demande non pourvue au 115 (DNP)



Très alarmantes, ces données ne reflètent pourtant qu'une partie de la situation de sans-abrisme infantile car nombreuses sont les familles qui ne parviennent pas à joindre le 115 ou n'y recourent pas ou plus. En outre, ces données ne rendent pas compte de la situation des MNA sans-abri (la Coordination Nationale des Jeunes Exilé.es en Danger recensait 1 067 MNA en situation de rue en mars 2024).

Ces chiffres ne sont pas non plus représentatifs de l'état du mal-logement dans les territoires ultra-marins où les indicateurs disponibles, bien que très incomplets, permettent d'estimer à 600 000 le nombre de personnes concernées par le mal-logement ou sans-domicile, soit près de 3 habitants sur 10.



Ces chiffres sont cependant révélateurs d'une évolution inquiétante du sans-abrisme et témoignent des dysfonctionnements majeurs des politiques publiques censées le faire disparaître.



En dépit des efforts consentis pour stabiliser le parc d'hébergement autour de 203 000 places, **celui-ci reste manifestement insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins et respecter les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'accueil inscrits dans le Code de l'action sociale et des familles.**

Il manque par ailleurs 250 millions d'euros au budget de l'Etat pour maintenir le parc à hauteur de 203 000 places en 2025, comme s'y est engagé le gouvernement.



Au-delà de l'hébergement, c'est toute la chaîne de l'accès au logement qui est aujourd'hui paralysée.

La production et les attributions de logements sociaux et très sociaux, au plus bas ces dernières années, peinent à se relancer, alors même que le nombre de demandes explose avec près de 2,8 millions de ménages en attente. On constate par ailleurs des difficultés croissantes pour se maintenir dans le logement comme en témoigne l'augmentation des expulsions locatives avec concours de la force publique : en 2024, 24 556 ménages ont été expulsés, soit 29 % de plus qu'en 2023.

En somme, non seulement les moyens sont largement insuffisants pour atteindre l'objectif « zéro enfant à la rue », mais sans changement majeur dans les politiques de l'hébergement et du logement, la situation risque de se détériorer, entraînant une augmentation du nombre d'enfants sans solution de logement ou d'hébergement.

02 RECOMMANDATIONS

Pour en finir durablement avec le sans-abrisme et garantir le respect des droits de l'enfant, l'UNICEF France et la FAS demandent :



01.

Le vote, à l'Assemblée nationale, de la Proposition de résolution n°322 visant à mettre fin au sans-abrisme des enfants, à l'instar de celle votée à l'unanimité par le Sénat le 19 mars 2025.

02.

La présentation d'une loi de finances rectificative pour 2025 prévoyant, *a minima*, le maintien de la capacité du parc d'hébergement à 203 000 places.

03.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes et des missions d'inspection IGF, IGAS et IGA, l'**inscription et la mise à disposition, dès la loi de finances initiale, des crédits correspondant aux engagements d'hébergement de l'Etat.**

04.

L'**inscription, dans le projet de loi de finances pour 2026, de la création de 10 000 places d'hébergement supplémentaires**, dont 1 000 nouvelles places pour les femmes enceintes ou sortant de maternité, pour porter la capacité du parc à hauteur de 213 000 places.

05.

La sécurisation, dans le projet de loi de finances pour 2026, du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) qui permet de financer les opérations de logements très sociaux.

06.

Le financement et la mise en œuvre du plan "Enfants mal-logés", au moins à hauteur des engagements du Pacte des Solidarités.



07.

Conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, la **mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement, incluant une attention spécifique aux enfants et aux familles**. Celle-ci devrait notamment comporter des objectifs ambitieux en termes de production de logements abordables (200 000 logements sociaux par an, dont 60 000 très sociaux) et adaptés aux familles, pour appuyer le plan « Logement d'abord 2 », et de transformation qualitative du parc d'hébergement se traduisant, entre autres, par une transformation de l'offre actuelle de nuitées hôtelières et une adaptation du parc aux besoins spécifiques des familles.

08.

Un plan spécifique et ambitieux pour les territoires ultramarins passant par une augmentation de la production de logements abordables, une stratégie de rénovation et de réhabilitation du parc de logements existant, le déploiement de dispositifs de logement accompagné et de places d'hébergement permettant de répondre aux besoins présents et futurs.

09.

La mise en place d'un accompagnement global, sans rupture et prenant en considération les besoins spécifiques des enfants. Pour ce faire, il est nécessaire de fournir aux SIAO (services intégrés d'accueil et d'orientation) et aux structures d'hébergement les moyens nécessaires pour assurer cet accompagnement et coordonner l'ensemble des acteurs intervenant auprès des familles.

10.

Sur un modèle similaire à l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), la **mise en place d'un observatoire national du sans-abrisme**, permettant de développer et recenser les connaissances et de rassembler les acteurs afin de construire des politiques publiques adaptées. Les personnes concernées, dont les enfants, devraient être associées aux travaux de cet observatoire.



MÉTHODOLOGIE

OBJECTIF

Informier et alerter sur la situation des enfants et familles sans domicile dans le contexte de la crise installée du logement et de la saturation de l'hébergement.

UN PARTENARIAT ENTRE LA FAS ET L'UNICEF FRANCE DEPUIS 2017

Publication du 7e baromètre "Enfants à la rue" FAS/UNICEF.

INFORMATIONS ANALYSÉES

Les demandes d'hébergement faites au 115 et les personnes hébergées.

SOURCE

SI SIAO - Volet 115

FOCUS

Sur les enfants et les personnes en famille ayant sollicité le 115 (femmes seules avec enfant(s), hommes seuls avec enfant(s), couples avec enfant(s), groupes d'adultes avec enfant(s)). Un focus sur les territoires ultramarins est réalisé à partir d'autres sources de données.

JOUR ANALYSÉ

Lundi 18 août 2025 - un seul jour.

Rentrée 2022 : 22/08/22. Rentrée 2023 : 21/08/23.

Rentrée 2024 : 19/08/24. Rentrée 2025 : 18/08/25.

Retrouvez l'analyse statistique détaillée sur le site de la FAS

www.federationsolidarite.org

CONTACTS PRESSE

UNICEF FRANCE

Estelle Flabat

06 50 34 64 77 | eflabat@unicef.fr

Manon Crouzet

06 58 20 00 50 | mcrouzet@unicef.fr

Carine Spinosi

06 78 72 66 34 | cspinosi@unicef.fr

FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

Charlotte Abello

06 17 80 03 52 | charlotte.abello@federationsolidarite.org